

(1)

(N° 36.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1866.

Acte d'accession du grand-duché de Saxe-Weimar à la convention conclue, le 28 mars 1863, entre la Belgique et la Prusse, pour la garantie réciproque de la propriété littéraire, etc, (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. HAGEMANS.

MESSIEURS,

La commission chargée directement de l'examen du projet de loi relatif à l'acte d'accession du grand-duché de Saxe-Weimar à la convention conclue, le 28 mars 1863, entre la Belgique et la Prusse, pour la garantie réciproque de la propriété des œuvres d'esprit et d'art, des dessins et marques de fabrique, a admis ce projet sans observation et à l'unanimité des membres présents.

Elle a l'honneur, Messieurs, de vous en proposer l'adoption.

Le Rapporteur,

G. HAGEMANS.

Le Président,

E. VANDENPEEREBOOM.

(1) Projet de loi, n° 28.

(2) La commission était composée MM E. VANDENPEEREBOOM, président, WAROCQUÉ, BROUSTIN, HYMANS, HAGEMANS, VAN WANDEKE et LIENART.